

Excellences, Monsieur le Ministre, Chers Invités, Chers collègues,

Au nom de l'Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 13e Journée de l'Assurance qui, cette année, a comme thème : l'attrait de la place luxembourgeoise pour les grands opérateurs étrangers du secteur de l'assurance et de la réassurance.

Pourquoi avoir choisi un tel thème ?

La poursuite de la croissance est un thème hautement d'actualité dans nos économies dites développées ou matures.

La croissance est le principal ferment de la prospérité. C'est elle qui génère l'emploi et la richesse et, du même coup, permet le financement de systèmes sociaux évolués tels que nous les connaissons dans nos états.

Pour générer la croissance, la question de l'attractivité de notre place est donc une question clé.

Au contraire de la plupart des autres secteurs d'activité, le secteur de l'assurance a connu une réelle explosion en 2010 et en 2009 avec un boom de son encaissement de plus de 23% succédant à une croissance de plus de 52% l'année précédente.

Faut-il en conclure que l'assurance ne connaît pas la crise ?

Quand on y regarde de plus près, on se rend compte que cette croissance est à attribuer de manière prépondérante à l'activité menée en Libre Prestation de Service à partir de Luxembourg pour desservir les marchés étrangers environnants.

L'activité d'assurance internationale représente près de 92% de l'activité totale du secteur de l'assurance qui elle-même pèse près de 25 milliards.

L'activité Non Vie à l'étranger représente plus de 6% du chiffre d'affaires total du marché luxembourgeois.

Mais, l'essentiel provient de l'assurance Vie vendue à l'étranger. La vie Internationale pèse en effet à elle seule plus de 85% du chiffre d'affaires total. Les pays desservis sont principalement ceux de l'Union Européenne (78%), le solde étant commercialisé à parts égales aux pays de l'Espace Economique Européen et au reste du monde.

Alors que l'année 2010 était un bon cru pour le secteur de l'assurance, l'année 2011 qui touche bientôt à sa fin se présente sous de moins bons augures.

D'une part, notre encaissement a reculé de plus de 40% à la fin du 3^e trimestre de cette année. Il faut dire que l'encaissement du premier semestre de 2010 avait été dopé par l'imminence de propositions de l'Union européenne en matière de taxation de l'épargne visant entre autres les contrats d'assurance vie conclus avant le 30 juin 2010.

D'autre part, la crise actuelle frappe de plein fouet notre secteur, et cela à plusieurs égards :

- Primo, la forte volatilité des marchés financiers, née de l'incapacité des gouvernements à trouver une solution crédible et durable à la crise de l'endettement public, touche évidemment les compagnies d'assurances. En effet, celles-ci doivent investir les actifs représentatifs des engagements pris envers leurs clients dans des actifs mobiliers.
- Secundo, la mise en place au niveau européen d'un nouveau système de surveillance prudentiel appelé « Solvabilité II » engendre déjà et engendrera d'importants surcoûts administratifs pour les compagnies de petite ou moyenne envergure, telles que celles qui existent au Luxembourg.
- Tertio, l'inflation, particulièrement élevée au Luxembourg par rapport aux pays voisins, entraîne une perte de compétitivité importante pour les assureurs Vie opérant au-delà de nos frontières, en concurrence directe avec les compagnies établies dans ces pays. La perspective de franchir plusieurs tranches indiciaires dans les mois qui viennent est particulièrement préjudiciable à notre secteur qui, je le répète, génère plus de 90% de son chiffre d'affaires au-delà des frontières luxembourgeoises.

Les perspectives pour l'année à venir sont donc peu réjouissantes pour le secteur des assurances, en raison de la crise financière actuelle, qui risque bien de perdurer, voire même de faire glisser nos économies vers une récession.

Pour continuer à asseoir notre place et à assurer son développement, notre association est constamment à l'affut de nouvelles opportunités.

C'est ainsi qu'une réflexion a été menée sur « Comment améliorer la compétitivité de la place luxembourgeoise d'assurance et de réassurance » .

A l'issue de ces travaux, nous avons retenu deux grandes familles d'initiatives et/ou de chantiers à ouvrir :

- les projets destinés à compléter la gamme des produits et services offerts à Luxembourg
- les projets destinés à améliorer la compétitivité de la place de Luxembourg.

Je ne vais bien sûr pas détailler l'ensemble de ces projets mais voudrais néanmoins vous en communiquer l'essence.

Examinons d'abord les initiatives visant à compléter la gamme des produits et services offerts à Luxembourg :

Notre association souhaiterait créer des **structures à compartiments multiples étanches** :

Ce type de sociétés existe déjà dans certains pays anglo-saxons avec un environnement juridique et réglementaire différent des pratiques habituelles de l'Europe « du Code Napoléon » et à Malte. La Place de Luxembourg ne dispose pas de tels outils. Les mettre à disposition serait une avancée majeure, notamment pour des entreprises de taille plus modeste que celles qui utilisent des captives et pour des grands groupes qui souhaitent segmenter leurs risques sans les mutualiser.

Il va sans dire que de telles structures doivent évoluer dans un cadre réglementaire clair pour préserver le professionnalisme et la réputation de notre place.

Un deuxième type de service serait celui des **sociétés de run-off** :

La mise en run off d'une activité d'assurance traite la dernière partie du cycle de vie d'un produit. Il s'agit d'une gestion active d'engagements issus d'un portefeuille sans ventes nouvelles. L'activité des portefeuilles mis en run off a un volume de € 205 milliards en 2010 sur le marché européen et devrait continuer à augmenter notamment sous la dynamique de Solvabilité 2.

L'Europe a besoin d'un cadre légal structuré et flexible permettant d'organiser de manière efficace le run off de certaines activités.

L'ACA estime dès lors que le Luxembourg a intérêt à développer ces compétences.

Troisième initiative Les captives d'assurances directes :

Luxembourg est devenu un centre de compétence pour les captives de réassurance. Durant les dernières années une demande accrue pour créer des entreprises d'assurance captives s'est développée. La réglementation existante n'est cependant pas totalement adaptée aux captives d'assurance directe. Le futur régime de Solvabilité 2 ne fera pas de distinction entre assureurs directs et indirects. L'ACA propose la création d'un cadre légal spécifique pour les captives d'assurance directe et un régime particulier favorable à ces entreprises captives dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2. La titrisation des risques d'assurance est un outil de diversification des sources de financement des risques et permet un accès aux marchés financiers. Le Luxembourg, de par sa réputation internationale de place financière, pourrait devenir le centre de compétence en Europe pour les véhicules de titrisation d'assurance et par là élargir sa gamme de produits financiers.

Quatrième initiative : les véhicules de titrisation d'assurance :

La titrisation des risques d'assurance est un outil de diversification des sources de financement des risques et permet un accès aux marchés financiers. Le Luxembourg,

de par sa réputation internationale de place financière, pourrait devenir le centre de compétence en Europe pour les véhicules de titrisation d'assurance et par là élargir sa gamme de produits financiers.

Voyons à présent les projets destinés à améliorer la compétitivité de la place de Luxembourg. Je n'en évoquerai que deux :

Les « Professionnels du secteur d'assurance » (les PSA en abrégé)

La gestion d'une entreprise d'assurance ou d'une captive devient de plus en plus complexe et donc coûteuse ce qui est particulièrement pénalisant pour les structures de petite ou moyenne taille. Il faut bien constater que c'est le cas des acteurs actuels et potentiels. L'idée consiste à offrir à ces entreprises un type de structure administrative « plug and play » par laquelle le recours à des professionnels capables de prendre en sous-traitance des fonctions administratives hors core-business serait possible dans le respect du secret d'assurance.

Il faut donc créer le cadre juridique autorisant les entreprises d'assurance et de réassurance à sous-traiter tout ou partie de leurs processus vers des PSA.

Ce statut serait bien sur complémentaire à celui déjà existant de PSF.

Les travaux visant à fixer le cadre légal des PSA sont, selon les informations dont je dispose, fortement avancés et je ne peux qu'inviter notre ministre à donner à ce projet le support et la priorité nécessaires au bon développement de la place d'assurance et de réassurance.

Dernier sujet : La multiplicité des référentiels et les conséquences fiscales

L'ACA observe une multiplication des standards de reporting auxquels les sociétés d'assurance et de réassurance sont soumises: luxgaap, IFRS, et souvent le Gaap requis par la maison mère. Solvency II mais aussi les nouvelles normes IFRS vont encore complexifier davantage le reporting et alourdir en conséquence les charges des assureurs. Nous encourageons donc les réflexions menées actuellement par le Commissariat aux assurances pour rechercher une simplification tout en préservant la neutralité fiscale.

Pour conclure, je voudrais dire que notre secteur est sûr et solide. La vigilance et la créativité s'imposent cependant pour continuer à le maintenir dans un état de prospérité indispensable au développement du bien-être de notre société.

Pour les Compagnies et leur association mais aussi pour les autorités de contrôle et de tutelle, cela exige un effort permanent d'ajustement et de vision à long terme. Nous avons démontré par le passé ces capacités et je ne doute pas que nous y parviendrons aussi à l'avenir. Je vous remercie pour votre attention.